



Séparation et paiement de crédit

Par **melodie18**, le **19/05/2012 à 15:56**

Bonjour,

j'ai acheté une maison il y a un an et demi avec mon ami de l'époque le crédit est fait a 50-50 mais aujourd'hui nous sommes séparés depuis un an lui vit toujours dans la maison et moi je suis retourné chez ma mère. le souci c'est que je me retrouve avec des difficultés financières et je paie toujours cette maison que je n'habite plus et mon ex en profite en ralentissant toute démarche. J'ai quelque arriérés à régler en rapport à ce crédit mais je souhaiterais savoir si j'ai un recours pour ne plus payer cette maison en attendant une éventuelle vente ou rachat de crédit!??? merci de me donner des réponses si vous en avez car je ne sais vraiment plus quoi faire!

Par **amajuris**, le **19/05/2012 à 16:29**

bjr,

une précision nécessaire, vous écrivez que le crédit est 50/50, cela signifie que vous avez emprunté chacun la moitié du crédit nécessaire et non un seul emprunt avec 2 emprunteurs solidaires; dans le second cas si des emprunteurs ne paient pas, le créancier se retourne contre l'autre emprunteur.

et en général l'organisme de crédit refuse la désolidarisation d'un des emprunteurs.

dans le premier cas si il y a 2 prêts dont l'un a votre nom, vous cessez de rembourser et l'organisme de crédit entamera les démarches pour faire vendre la maison (saisie immobilière).

cdt

Par **cocotte1003**, le **19/05/2012** à **20:19**

Bonjour, puisque votre mari occupe seul le logement, vous pouvez prétendre à une indemnisation d'occupation, c'est à dire à la moitié du loyer que pourrait être loué la maison, cordialement